



# Ce que les nouveaux conseillers doivent savoir

Guide en langage simple sur la prise de décisions et la gouvernance des réunions

Juin 2026

# Ce que les nouveaux conseillers doivent savoir – Guide en langage simple sur la prise de décisions et la gouvernance des réunions

## Introduction

Ce document offre un aperçu concis et en langage clair des principes clés destinés aux élus en matière de gouvernance. Elle vise à favoriser une compréhension commune de la manière dont les décisions municipales sont prises, dont les réunions sont gérées et dont le conseil, le personnel et le public interagissent dans un cadre professionnel et responsable.

Cette ressource peut être diffusée par le directeur général lors de la séance d'orientation du conseil, servir de référence aux nouveaux conseillers ou à ceux qui reprennent leurs fonctions, ou être consultée à des moments clés tout au long du mandat du conseil. Elle est conçue pour renforcer les attentes fondamentales en matière d'autorité, de processus, de conduite et de rôles, en particulier pendant les périodes de transition, de complexité ou de pression publique accrue.

## Contexte important

Ce guide est de nature informative. Il ne remplace pas la législation, les règles de procédure, les codes de conduite ou d'autres politiques municipales. Il ne crée pas non plus de nouvelles autorités ou obligations.

Son objectif est de favoriser la clarté, la cohérence et le professionnalisme en résumant, dans un langage accessible, les principes de gouvernance largement acceptés.

## Utilisation et adaptation

Les municipalités peuvent adapter cette ressource pour refléter la législation locale, les règlements, les structures de gouvernance ou les pratiques du conseil, tout en préservant son intention fondamentale.

## Ce que les nouveaux conseillers doivent savoir

### Guide en langage clair sur la prise de décisions et la gouvernance des réunions

Être élu au conseil municipal, c'est faire partie d'un organe de gouvernance collectif. Ce résumé met en évidence les principes clés qui régissent la prise de décision, le déroulement des réunions et les interactions entre le conseil, le personnel et le public.

## 1. Le pouvoir du conseil municipal est collectif

- Les décisions du conseil sont prises collectivement, par le biais de motions, de votes et de règlements.
- Les conseillers ne dirigent pas le personnel et ne prennent pas de décisions de manière indépendante.
- Une fois qu'une décision est prise, elle devient celle du conseil, quel qu'est été le vote de chaque membre.

## 2. Les comités apportent leur soutien – le conseil municipal décide

- Les comités, les commissions et les organes directeurs consultatifs soutiennent le travail du conseil municipal.
- La plupart fournissent des conseils et des recommandations et ne prennent pas de décisions définitives.
- Comprendre les mandats et les limites de chacun permet d'éviter toute confusion et tout détournement de rôle.

## 3. Les réunions suivent des règles pour une bonne raison

- Les réunions du conseil municipal sont régies par un règlement intérieur.
- Les règles de débat, de vote et de conduite garantissent l'équité, la cohérence et la transparence.
- Un processus solide protège toutes les personnes présentes à la table : les conseillers, le personnel et le public.

## 4. La plupart des activités se déroulent en public

- Les réunions publiques sont la règle par défaut.
- Les réunions à huis clos sont limitées par la loi et ne sont utilisées que pour des questions spécifiques.
- La transparence renforce la confiance du public; le secret l'érode.

## 5. Les conseils juridiques informent – ils ne décident pas

- Les conseils juridiques identifient les risques et les contraintes légales.
- Le conseil municipal évalue les avis juridiques à la lumière des valeurs communautaires, des finances et des réalités opérationnelles.
- Le conseil reste imputable de ses décisions.

## 6. L'ordre du jour est un outil de gouvernance

- L'ordre du jour façonne la discussion, le ton et la compréhension du public.
- Ce qui figure à l'ordre du jour, et dans quel ordre, influence les résultats.
- La planification de l'ordre du jour relève d'une bonne préparation et non du contrôle.

## 7. La planification de l'ordre du jour relève du leadership partagé

- Le maire / le président, la direction générale et le greffier travaillent ensemble pour préparer les ordres du jour.
- L'examen préalable de l'ordre du jour permet d'éviter les surprises, de gérer les questions sensibles et de protéger le personnel.
- Il s'agit là de bonne gouvernance et non de prise de décision en coulisses.

## 8. L'ordre des points est important

- L'ordre des points à l'ordre du jour influe sur le ton, la fatigue et la perception du public.
- Un mauvais enchaînement peut créer une confusion ou des conflits inutiles.
- Un ordre des points bien pensé favorise des décisions respectueuses et éclairées.

## 9. Toutes les questions ne sont pas prêtes à être tranchées

- Le directeur général ou la directrice générale a le devoir d'aviser le conseil municipal lorsqu'il est nécessaire d'obtenir davantage d'informations.
- Recommander un report est une mesure de précaution professionnelle, et non une obstruction.
- C'est toujours le conseil municipal qui décide, mais il reste que les décisions éclairées sont des décisions plus solides.

## 10. Le président gère le processus, pas les résultats

- Le président veille à ce que les réunions se déroulent de manière équitable, ordonnée et respectueuse.
- La neutralité est essentielle, en particulier lors de discussions controversées.
- Une présidence forte protège le processus démocratique et le personnel.

## 11. Les normes de conduite s'appliquent à tous

- Le débat doit être respectueux et axé sur les enjeux, et non sur les personnes.
- Une intervention est nécessaire lorsque le comportement nuit au professionnalisme ou à la sécurité.
- Une intervention rapide et calme permet d'éviter toute escalade.

## 12. La participation du public a des limites claires

- Les interventions du public informent le conseil municipal – elles ne doivent pas débattre ou attaquer le personnel.
- Des règles claires protègent la participation du public et la sécurité au travail.
- La défense d'une cause n'est pas synonyme de prise de décision.

## 13. Les réseaux sociaux ne sont pas un espace privé

- Les commentaires en ligne peuvent aggraver les conflits et diffuser de fausses informations.
- Les publications informelles peuvent être perçues comme des prises de position officielles.
- Le comportement en ligne rejaillit sur l'ensemble de la municipalité.

## 14. Les situations d'urgence modifient les rôles de gouvernance

- En cas d'urgence déclarée, l'autorité opérationnelle peut changer.
- Le rôle habituel du conseil municipal peut être temporairement réduit.
- Une compréhension claire permet d'éviter toute confusion en cas de crise.

## 15. Les demandes du conseil municipal ont une incidence sur les capacités du personnel

- Les demandes de rapports doivent être formulées de manière réfléchie et en collectif.
- Chaque demande mobilise le temps du personnel et des ressources publiques.
- L'alignement stratégique et des délais réalistes sont essentiels.

## Point clé

La bonne gouvernance ne concerne pas seulement les décisions prises par le conseil, mais aussi la manière dont ces décisions sont prises, dont les réunions sont menées et dont les personnes sont traitées. Un processus solide protège la démocratie, le personnel et la confiance du public.

**Ce guide est fourni à titre de référence pratique en matière de gouvernance pour les élus. Il doit être lu conjointement avec la législation applicable, les règlements municipaux et les politiques du conseil. Aucune disposition du présent guide ne limite l'autorité légale ou le pouvoir discrétionnaire du conseil.**



CAMA

ACAM

L'art de diriger